



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DEMANDE DE PROPOSITIONS - DP/Z00/DBA/047/2023

SÉLECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA MIGRATION DE LA BASE DE DONNÉES DE LA COMPOSANTE E-BUSINESS SUITE DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE REPORTING COMPTABLE DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)

AOÛT 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

I.2. Objet

La présente demande de proposition a pour objet la sélection d'un consultant individuel pour la migration de la base de données Oracle de la composante E-Business Suite du système d'information et de reporting comptable de la Banque vers la version 19c.

I.2. Allotissement

Les soumissionnaires sont invités à présenter une proposition forfaitaire et globale en un (1) lot unique et indivisible.

I.3. Conditions de participation au marché

La participation à la présente demande de proposition est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de référence.

Toutefois, les soumissionnaires impliqués dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisés à prendre part au présent appel à concurrence.

De même, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.4. Conformité

Toute proposition qui ne répond pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges pourrait être rejetée pour non conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de la sélection du Prestataire.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

I.5. Période de validité des offres

La validité des propositions devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

I.6. Langue de soumission

Les propositions et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.7. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa proposition. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure de demande de propositions.

I.8. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les soumissionnaires établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.9. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, (8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973), la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de cette demande de proposition, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.10. Propriété des documents et droits d'auteur

Les documents et les livrables fournis par le Prestataire retenu dans le cadre de l'exécution de ses missions resteront la propriété de la Banque.

Subséquemment, les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le Prestataire demeureront également sa propriété.

Aussi, le Prestataire autorisera-t-il la Banque, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le Prestataire retenu sera censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché. La responsabilité de la Banque ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

I.11. Modalités de paiement

Les Prestataires proposeront leurs meilleures conditions de paiement en fonction des éléments ci-après :

- l'échéancier devra tenir compte du planning d'exécution des différentes prestations ;
 - une avance au démarrage de trente pour cent (30%) après la signature du contrat de marché contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire ;
 - le règlement des prestations exécutées pour chacune des phases du planning d'exécution ne pourra être effectué avant le prononcé de la réception provisoire de la phase concernée ;
 - Le règlement du solde de 5% interviendra après la réception définitive.
-

I.12. Présentation des soumissions

Les propositions devront comprendre les cinq (5) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission technique ;
- une lettre de soumission financière ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.12.1. Lettre de soumission technique et financière

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission technique et une lettre de soumission financière selon les modèles joints en annexe, précisant tous les éléments de leurs propositions.

Ces lettres devront être signées par le soumissionnaire.

I.12.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre un résumé de son parcours et de ses expériences.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer ses références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.12.3. Proposition Technique

La proposition technique devra comprendre :

- la description détaillée de la prestation ;
- la méthodologie de travail ;
- le curriculum vitæ (CV)
- les diplômes et certificats le cas échéant
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires appuyées par des attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- le planning d'exécution ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.12.4. Proposition Financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils seront fermes, non révisables. La proposition devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour. La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et du séjour du consultant qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans sa proposition financière.

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
 - frais de déplacement ;
 - frais de séjour ;
 - frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).
-

Toute prestation ou service proposé par le soumissionnaire dans sa proposition et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme inclus dans la proposition principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle.

Ainsi, le consultant sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le soumissionnaire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.14. Date et heure limite de transmission des propositions

Les propositions devront exclusivement être transmises en version PDF, par voie électronique à l'adresse **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int** au plus tard le **Judi 7 septembre 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront avoir pour objet: "**DP-Z00-DBA-047-2023 - Sélection d'un consultant individuel pour la migration de la base de données ORACLE de la composante E-Business Suite du système d'information et de reporting comptable de la BCEAO**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.15. Evaluation des propositions

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Les critères d'évaluation se présentent, par ordre de priorité, comme ci-après :

- la qualité technique des intervenants jugée sur la base de leurs qualifications et expériences dans la conduite de prestations similaires ;
- la méthodologie et l'approche proposées ;
- le coût de la prestation proposée.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la proposition est la plus avantageuse en termes de ratio qualité/coût.

Le montant de la proposition du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

I.16. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du soumissionnaire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et de la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, sa proposition sera rejetée et la Banque Centrale examinera celle classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.17. Attribution du marché

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de la proposition, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière pour des négociations.

I.18. Publication des résultats et notification

Les résultats provisoires de la demande de proposition seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires.

Ce recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.19. Réception

La réception se fera conformément au planning d'exécution validé préalablement par les deux parties.

Chacune des réceptions fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux (02) parties.

I.20. Assurance

Le soumissionnaire retenu doit être assuré pour les prestations réalisées dans le cadre du projet et s'engager à fournir à la Banque, les certificats correspondants.

I.21. Litiges et contestations - Droit applicable

Dans le cadre de la réalisation du projet, tout différend né dans l'exécution ou de l'interprétation de clauses contractuelles sera réglé à l'amiable.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage aura lieu à Dakar, et se déroulera en langue française.

Le droit applicable au fond du litige sera le droit sénégalais.

I.22. Informations complémentaires

Toute demande de renseignements doit être adressée à la Banque Centrale par écrit, au moins cinq (05) jours avant la date limite de remise des offres, à l'adresse suivante : **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int**.

Les réponses aux questions éventuelles seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int jusqu'à la date limite de dépôt des soumissions. A cet égard, les soumissionnaires sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque Centrale.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

II.1. Présentation de l'existant

II.1.1. Composants applicatifs

Le système d'information et de reporting comptable de la Banque repose sur deux composantes distinctes communiquant entre eux :

- le module General Ledger (GL) du progiciel Oracle EBS 12.2.4 avec une base de données 11.2.0.4 ;
- une application Java développée en interne avec une base de données Oracle Database 19c.

II.1.2. Composants Matériels

La Banque dispose de produits de la firme Oracle, qui sont hébergés par des infrastructures spécifiques. Ainsi, le serveur d'applications du module GL de Oracle EBS est déployé sur une machine virtuelle hébergée par un hôte physique dédié, ayant les caractéristiques ci-après :

Site	Type	OS VM EBS	Coeurs	Mémoire installée	Mémoire utilisée	Capacité Disque	Capacité Disque
Principal	Serveur ESXi 7.0.3	Oracle Linux 6.5	16	88 Go	85 Go	2.72 To	1.15 To

Par ailleurs, les bases de données Oracle sont hébergées sur des machines dédiées, de type Oracle Database Appliances (ODA), déployées sur deux (2) sites de production.

Site	Type	Version OAK	Coeurs utilisés	Mémoire brute	Mémoire utilisée	Capacité Disque brute	Capacité Disque utilisée
Principal	ODA	19.10.0.0.0	4	768	268 Go	16 To	15.1 To
Secondaire	ODA	19.10.0.0.0	4	768	291 Go	16 To	15.9 To

II.2. Objectif de la mission

La mission attendue du consultant sélectionné consiste principalement à migrer la base de données de Oracle EBS, de la version 11.2.0.4 vers la version 19c.

II.3. Prestations attendues

L'adjudicataire procédera, principalement, à la migration de la base de données Oracle de EBS de la version 11.2.0.4 à la version 19c dans les environnements de développement et de production.

Toutefois, les soumissionnaires sont invités à proposer, en option, dans leurs offres technique et financière les prestations, ci-après :

- mettre en place la configuration nécessaire pour le basculement de l'environnement EBS du site principal vers le site secondaire et vice versa avec Oracle Dataguard ;
- proposer et mettre en oeuvre une politique de sauvegarde de la base de données d'Oracle EBS qui combine les deux types de sauvegardes incrémentale et complète, tout en prenant en compte les spécificités du "multitenancy" ;
- mettre à la disposition de la BCEAO la procédure détaillée utilisée dans le cadre de cette migration ;
- effectuer un transfert de compétences avec les administrateurs systèmes de la Banque.

II.4. Profil détaillé du consultant

Le consultant pour la migration de la base de données Oracle de la composante EBS devrait avoir des compétences techniques solides, une expérience approfondie dans la gestion de bases de données Oracle et des connaissances en migration de données.

II.4.1 Compétences techniques

- Expertise approfondie en administration de bases de données et produits Oracle notamment Oracle E-Business Suite, y compris l'installation, la configuration, la surveillance et la maintenance.
- Connaissance des différentes versions d'Oracle Database et des fonctionnalités spécifiques à chaque version.
- Maîtrise des langages SQL et PL/SQL pour la manipulation et la gestion des données.
- Capacité à diagnostiquer et résoudre les problèmes de performance et de stabilité de la base de données.
- Compréhension des concepts de haute disponibilité, de reprise après sinistre et de sauvegarde/restauration dans le contexte d'Oracle Database.

II.4.2 Expérience en migration de données

- Connaissance approfondie des stratégies et des meilleures pratiques de migration de bases de données, en particulier de Oracle vers d'autres versions différentes d'Oracle.
- Capacité à élaborer des plans de migration détaillés, à évaluer les risques et à minimiser les temps d'arrêt pendant la migration.
- Capacité à gérer les problèmes et les défis qui peuvent survenir pendant le processus de migration.

II.4.3 Compétences en communication et en collaboration

- Capacité à collaborer avec les équipes internes et les parties prenantes pour comprendre les exigences de migration et les objectifs à atteindre.
- Excellentes compétences en communication écrite et verbale pour documenter les plans de migration, les rapports d'étape et les problèmes rencontrés.

II.4.4 Formation et certification

- Diplôme en informatique, en génie informatique ou dans un domaine connexe.
 - Des certifications pertinentes telles que l'Oracle Certified Professional (OCP) pour Oracle Database, ainsi que des certifications spécifiques à la migration de données, peuvent être un atout.
-

II.4.5 Expérience pratique

- Une expérience antérieure réussie dans la migration de bases de données Oracle est essentielle.
- Des exemples concrets de projets de migration, y compris les défis rencontrés et les solutions mises en œuvre, sont un avantage.

II.4.6 Adaptabilité et résolution de problèmes

- Capacité à s'adapter à différentes configurations de bases de données, environnements techniques et exigences de migration.
 - Aptitude à résoudre rapidement les problèmes techniques et à prendre des décisions éclairées pour garantir le succès de la migration.
-

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission de la proposition technique

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection d'un consultant pour la migration de la base de données ORACLE de la composante E-Business Suite du système d'information et de reporting comptable de la BCEAO

Je soussigné(e) ,.....propose de fournir les services de consultant pour la mission indiquée en objet.

Je soumetts, par la présente, une proposition technique.

Je déclare par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette proposition sont authentiques et accepte que toute déclaration erronée puisse conduire à ma disqualification.

Si des négociations se tiennent durant la période de validité de la proposition, je m' engage à négocier sur la base de mon expertise.

Cette proposition engage ma responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, je m'engage, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de la proposition financière

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection d'un consultant pour la migration de la base de données ORACLE de la composante E-Business Suite du système d'information et de reporting comptable de la BCEAO

Je soussigné(e) ,.....propose de fournir les services de consultance pour la mission indiquée en objet.

Je soumetts, par la présente, une proposition financière d'un montant deFCFA ou euros.

La durée de validité de l'offre est de cent-vingt (120) jours à compter de la date de transmission.

Je déclare par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette proposition sont authentiques et accepte que toute déclaration erronée puisse conduire à ma disqualification.

Si des négociations se tiennent durant la période de validité de la proposition, je m'engage à négocier sur la base de mon expertise.

Cette proposition engage ma responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, je m'engage, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
